Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601378-20251219-2025_06_13-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A la majorité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
11 Décembre 2025
Date d'affichage
11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme TRIONNAIRE Josiane, M. CHEVILLON Jérôme, Mme PROST Véronique, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. TRENTESAUX Laurent, Mme PAITEL Marie, M. KERMORVANT Fabien, M. LE BARH Ludovic, M. GUILLERON Gérard, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. ROBERTON Jean-Luc, Mme GOUPIL Françoise, M. LE TRIONNAIRE Anthony

Excusés ayant donné procuration : Mme ALLAIN Aurore à Mme TRIONNAIRE Josiane, Mme MOQUET Louise à M. MOQUET Alban, Mme LE VAGUERESSE Sophie à M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme GUILBERT Marina à M. KERMORVANT Fabien, Mme GUEGANO Laurie à Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle

A été nommée secrétaire : Mme PAITEL Marie

2025-06-13 – Convention avec la société Orange - Lotissement de Kersimon - Etablissement d'une servitude

Dans le cadre du déploiement de la fibre au niveau du lotissement de Kersimon, la société Orange sollicite la commune aux fins de régularisation du réseau cuivre existant (dont une partie sera réutilisée pour la fibre), ainsi que de création du nouveau réseau fibre sur des parcelles du domaine privé communal.

Une servitude est nécessaire pour ce projet de création d'une artère aérienne de 1 350 mètres, qui permettra d'apporter la fibre aux 58 logements du lotissement Kersimon.

Le projet de convention annexé fixe les modalités juridiques et techniques de l'autorisation donnée par la commune, en tant que propriétaire, au profit de la société Orange, pour le droit de passage pour la pose et le droit de maintien de l'artère aéro-souterraine de télécommunications. Ce projet de convention est lié aux 2 plans cadastraux qui lui seront joints et permettront de visualiser l'emprise des réseaux sur les parcelles du domaine privé communal. L'ensemble de ces documents est annexé à la présente délibération.

Décision

Le conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601378-20251219-2025_06_13-DE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable des commissions urbanisme, agriculture, développement durable, ainsi que travaux, voirie et vie des quartiers, réunies le 9 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er : approuve le contenu de la convention à intervenir avec la société Orange, constituant une servitude dont le fonds servant est détaillé dans les annexes (convention et plans cadastraux) ;

Article 2 : approuve les plans de servitude joints, qui indiquent le positionnement des réseaux de télécommunications électroniques ;

Article 3 : autorise M. le Maire à signer la convention avec la société Orange et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 19/12/2025
Le Maire,
Alban MOQUET

La Secrétaire,
Marie PAITEL

MAIRIE DE MONTERBLANC (Morbihan)